

Propositions pour une opérationnalisation du questionnaire sur les Indicateurs de Renforcement des Capacités Statistiques (IRCS) en vue d'une utilisation nationale

1.	Des INDICATEURS sur le RENFORCEMENT des CAPACITES STATISTIQUES.....	2
2.	Des QUESTIONNAIRES pour RECUEILLIR les MESURES des INDICATEURS	2
	Commencer par délimiter les domaines statistiques.....	3
	Identifier ensuite tous les producteurs de statistiques.....	3
	Identifier les principaux utilisateurs d'un même domaine statistique	4
	Donner un peu de perspective au premier exercice.....	4
3.	ANNEXE A : Un exemple fictif de CARTOGRAPHIE du SNS.....	6
	Instances de coordination ou de décision politique :	6
	Carte générale des organismes producteurs du SNS	7
	Organigramme détaillé de l'Office Central de la Statistique.....	9
	Organisation en filières de production par domaine.....	11
	Liste des principaux utilisateurs des statistiques du domaine	13
4.	ANNEXE B : Questionnaires et Instructions	14
	QUESTIONNAIRE –A :	14
	QUESTIONNAIRE- B	15
	QUESTIONNAIRE- C :	16
	Instructions pour renseigner les questionnaires sur les Indicateurs de Renforcement des Capacités Statistiques (rapport de l'Équipe de Travail).....	17
	Descriptions de référence pour les indicateurs se rapportant aux ensembles de données	21
5.	ANNEXE C : Statistical Activities Classification.....	35

L'équipe de travail PARIS21 sur les Indicateurs de renforcement des capacités statistique a rendu un rapport qui n'avait pas pour ambition d'être aussi un manuel d'instruction pour la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le questionnaire proposé a été utilisé en Afrique et au Proche Orient pour recueillir des informations sur l'état des systèmes statistiques de plusieurs pays. Le premier constat tiré de ces expériences a été que le renseignement des questionnaires aurait été facilité s'ils avaient été accompagnés de notes explicatives et d'instructions.

Ces propositions ont pour ambition d'apporter des compléments en vue de l'adaptation des recommandations initiales à une opération de collecte en vraie grandeur. Comme pour la plupart des collectes de renseignement le défi majeur bien connu des statisticiens est de préserver la comparabilité dans le temps et dans l'espace, alors que les intervenants seront de formation et d'origine variées.

UTILISATION des INDICATEURS sur le RENFORCEMENT des CAPACITES STATISTIQUES.

QUI ne PEUT MESURER ne PEUT GERER

If YOU CAN'T MEASURE IT YOU CAN'T MANAGE IT

Le statisticien recommande aux utilisateurs de faire usage d'indicateurs pour formuler, suivre la mise en œuvre et évaluer leurs politiques. Naturellement cela doit s'appliquer aussi aux politiques en matière de statistique publique, leur formulation, leur mise en œuvre et leur évaluation par les statisticiens eux-mêmes.

1. Des INDICATEURS sur le RENFORCEMENT des CAPACITES STATISTIQUES

L'équipe de travail de PARIS21 (IRCS) a formulé des propositions concernant un jeu d'indicateurs du renforcement des capacités statistiques permettant d'apprécier la situation à un moment donné et de constater les progrès lorsque les mesures sont répétées dans le temps.

(Voir http://www.paris21.org/htm/TT_Indicators.htm)

Ces indicateurs se répartissent en trois groupes se rapportant :

1. au Système National de Statistique dans son ensemble : il s'agit d'indiquer la dernière année de référence dont les statistiques (sur l'année entière) ont été rendues publiques et ce, pour chacun des domaines considérés comme important au niveau national ;
2. à tout organisme producteur de statistiques : seize indicateurs quantitatifs couvrant les ressources (budget annuel financé au moyen d'apports aussi bien intérieurs qu'extérieurs, personnel et équipements), les intrants (enquêtes et sources administratives) et les produits statistiques.
3. à tout ensemble (ou domaine) conceptuellement organisé de données statistiques (ex : Comptes nationaux, Commerce Extérieur, Population, Balance des paiements, Éducation, Santé, Travail, Agriculture) : dix-huit indicateurs qualitatifs étudiant les aspects importants de l'environnement (institutionnel et organisationnel), des processus statistiques essentiels et des produits statistiques.

Une relation naturelle est définie entre les organismes et les ensembles de données car généralement un organisme est le principal responsable de la production d'un ensemble de données (ou d'un sous ensemble). Une relation de même type relie les ensembles et leurs utilisateurs privilégiés.

Pour chacun de ces groupes, un modèle de questionnaire a été proposé ; ils sont présentés en annexe.

2. Des QUESTIONNAIRES pour RECUEILLIR les MESURES des INDICATEURS

Pour un pays donné, à une date de référence donnée on peut donc avoir :

- un unique questionnaire –A- pour l'ensemble du système statistique,
- autant de questionnaires –B- qu'il y a d'organismes reconnus producteurs de statistiques,
- autant de questionnaires –C- qu'il y a d'ensembles (domaines) de données dans le questionnaire pour l'ensemble du système.

Les modèles de questionnaires sont présentés en annexe B

Pour administrer ces questionnaires il paraît souhaitable d'établir préalablement ce que l'on pourrait appeler une cartographie 'institutionnelle' du Système National de Statistique dont les composantes seraient :

- le dispositif institutionnel de concertation et de décision politique (Comité National et ou Conseil National par exemple) ;
- le positionnement au sein du dispositif public et parapublic de chacun des organismes reconnus comme producteur de statistique, y compris les services statistiques régionaux autonomes pris séparément (par opposition aux unités régionales d'une administration centrale) ;
- la relation (un à plusieurs) entre chaque domaine précisément délimité à partir d'un cadre conceptuel, et les organismes identifiés précédemment contribuant à la production des statistiques de cet ensemble (voir la notion de filière développée lors de l'élaboration du SDS de Côte d'Ivoire http://www.paris21.org/htm/TT_SSDP.htm#plans) ;
- la relation (un à plusieurs) entre chaque ensemble de données précisément délimité comme précédemment, et les organismes publics et privés utilisateurs principaux de ces données.

Commencer par délimiter les domaines statistiques.

Il est essentiel de faire la distinction entre les statistiques publiées et les opérations qui les produisent faisant éventuellement intervenir plusieurs producteurs ; par exemple les statistiques de l'état civil font partie et contribuent à l'élaboration des statistiques démographiques.

Il existe une liste des domaines statistique en usage dans le système des Nations Unies (voir en annexe C). Elle peut servir pour identifier les domaines importants compte tenu de la demande de statistiques - exprimée ou potentielle - des politiques nationales.

La couverture d'un domaine peut être encore partielle, aussi, quelques séries bien établies peuvent être retenues pour représenter ce domaine. Pour le questionnaire A sur l'ensemble du système statistique, la dernière année de référence de publication doit être relevée pour chacune des séries. Par contre le questionnaire C sur le domaine concerne toutes les données statistiques du domaine quels que soient les services producteurs.

Identifier ensuite tous les producteurs de statistiques

Alors que le rapport cible certains producteur sur la base de domaines statistiques considérés comme importants dans les rapports avec la communauté internationale, dans un exercice national, les services producteurs sont retenus pour leur importance intrinsèque. La relation entre un domaine et le service producteur principal dans la filière de production reste pertinente selon le cheminement suivant :

domaine statistique important pour les politiques nationales
filiale du domaine : tous les producteurs qui contribuent à l'élaboration des statistiques du domaine
le producteur principal parmi les producteurs de la filière.

Cela revient à dresser une matrice sur le modèle suivant :

PRODUCTEUR	DOMAINE STATISTIQUE					
	Comptes Nationaux	Démographie	Santé	Revenus dépenses des ménages	Prix	Commerce Ext
INS	X	X	X	X	X	
Banque centrale	X					X
SStat Santé			X			
Douanes	X					X
SStat Agriculture					X	X
SStat Etat Civil		X				
.....						
PRINCIPAL	INS	INS	SS Santé	INS	INS	Douanes

Un questionnaire B concerne un producteur donc une ligne de la matrice, alors qu'un questionnaire C concerne un domaine donc une colonne de cette même matrice.

Les services producteurs sont pour la plupart des unités des services public ou parapublic dotés d'une organisation hiérarchisée dont les différents niveaux reçoivent une appellation nationale ; par exemple : Ministère d'État, Ministère, Ministère délégué, Secrétariat d'état, Cabinet, Direction Générale, Direction, Service, Division, Bureau ; certains services appartiennent à des organismes qui ne sont pas des ministères comme la Banque Centrale ou sont des organismes autonomes comme des sociétés d'Etat.

Certains des indicateurs visés par le questionnaire B portent sur les ressources affectées à la statistique. La difficulté est donc d'identifier les unités chargées à titre principal d'activités de production statistique du Ministère ou de l'Organisme et dont le niveau hiérarchique immédiatement supérieur n'a plus de fonction de production statistique. Par exemple les DEPS : Direction des Études de la Programmation et des Statistiques ne devraient pas être retenues comme service producteur ; il faut alors utiliser une unité de niveau hiérarchique inférieur mieux approprié. Il serait utile de disposer d'une fiche descriptive pour chaque service producteur retenu, celui de l'INS étant à l'évidence le plus détaillé.

Pour compléter la cartographie dans sa partie production, il est souhaitable de prévoir une liste des Instances de coordination et de décision en matière statistique avec pour chacune d'elles sa fonction et sa composition comme prévues par les textes ainsi que le calendrier de ses dernières réunions.

Un exemple fictif de cartographie est présenté en annexe A.

Identifier les principaux utilisateurs d'un même domaine statistique

Cette préoccupation n'est pas abordée dans le rapport de l'Équipe de travail car l'utilisation de la statistique n'était pas dans le champ de son étude ; toutefois, dans le questionnaire C, il est prévu d'apprécier l'utilité des données produites grâce à trois indicateurs sur les 18 proposés. Dans la continuité de la logique développée précédemment, il apparaît donc naturel de chercher aussi à décrire la relation entre un domaine statistique et les utilisateurs principaux des productions de ce domaine.

Les utilisateurs peuvent être classés selon la typologie suivante : Administrations, Collectivités territoriales, Secteur parapublic et privé, Société civile et Partenaires extérieurs.

Donner un peu de perspective au premier exercice.

Le premier exercice de renseignement des indicateurs proposés dans les questionnaires ne peut donner qu'une image statique, renseignant sur le retard actuel dans la diffusion des données annuelles, le niveau de ressources des services producteurs et surtout les points forts et les points faibles des filières de production par domaine.

Il est envisageable et même souhaitable de prévoir deux tableaux supplémentaires portant :

- sur les dernières parutions des publications annuelles,
- la chronologie des principales enquêtes et recensements.

Ces tableaux pourraient prendre la forme suivante :

TABLEAU des PUBLICATIONS PERIODIQUES ANNUELLES : année de parution des documents *publiés*, selon l'année de référence.

EXEMPLE situation au 1er Janvier 2003

Désignation du document	Année de référence						
	96	97	98	99	00	01	02
Comptes nationaux	98	99	01	02			
Balance des paiements	97	98	99	01	02	02	
Commerce extérieur	97	98	99	00	01	02	
Annuaire Statistique	98	00					
Annuaire Démographique					02		
Annuaire de l'Éducation	97	98	99	00	01	02	
Annuaire de la Santé					02		
.....							

TABLEAU des OPERATIONS d'ENQUETE et de RECENSEMENT

a : Exécutées depuis 1990

EXEMPLE situation au 1^{er} janvier 2003

ANNEE	Désignation de l'opération						
	RGPH	EPCV	EDS	Enquête secteur informel	EBC	Recensement des entreprises	Enquête Nutrition
90							
91							
92							
93				X			
94							
95							
96		X					
97						X	
98							
99							X
0	X	X	X				
1							
2					Capitale		

b : programmés à partir de 2003

ANNEE	Désignation de l'opération					
	EPCV	EMS	Enquête démographie et Emploi	Enquête nationale sur la nutrition	MICS	1-2-3 Informel
3						
4	X	X	X			
5				X		X Urbain
6						
7	X					
8					X	

Si le prochain RGPH n'est pas programmé d'ici 2008 : quand pourrait-il avoir lieu?: (exemple) 2010

3. ANNEXE A : Un exemple fictif de CARTOGRAPHIE du SNS

<p>Préciser ci-dessous ce que l'on entend par structure statistique de production, comment ce statut est attribuer et lister les éventuelles catégories, inclure les unités chargées de la formation à la statistique publique.</p>

Instances de coordination ou de décision politique :

Exemple : situation au 30 juin 2002.

NOM et Acronyme	FONCTION ESSENTIELLE prévue par les textes	COMPOSITION prévue par les textes	Date de la dernière réunion
<p>Comité Interministériel de la Statistique (C.I.S) dont l'objet est l'orientation, la supervision et l'impulsion du travail statistique à l'échelle nationale.</p>	<p>Le Comité Interministériel de la Statistique a pour mission de :</p> <p>a) Elaborer la politique générale du pays en matière statistique et en particulier le plan d'action statistique pour le long terme et le modifier en cas de nécessité.</p> <p>b) Fixer les priorités nationales en données statistiques pour le court et le moyen terme</p> <p>c) Harmoniser les programmes de travail annuels des services statistiques de l'État compte tenu des recommandations de la commission Technique Consultative de la Statistique.</p> <p>d) Fixer les méthodologies générales, les coûts et les calendriers des enquêtes et recensements programmés.</p> <p>e) Coordonner l'action des départements ministériels impliqués dans les opérations de collecte de</p>	<p>Le Comité Interministériel de la Statistique se compose comme suit :</p> <p>- Le Ministre du Plan et de l'Emploi, Président</p> <p>- Le Ministre de l'Intérieur, Vice-Président</p> <p style="text-align: center;">Membres :</p> <p>Le Ministre des Finances</p> <p>Le Ministre de l'Industrie et des Mines</p> <p>Le Ministre Chargé du Commerce et des Transports</p> <p>Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports</p> <p>Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales</p> <p>Le Ministre de l'Education Nationale</p> <p>Le Ministre du Développement Rural</p>	<p>20 février 2002</p>

	<p>l'information statistique.</p> <p>f) Soumettre au Gouvernement les mesures à prendre au niveau national pour faciliter l'exécution des projets statistiques.</p> <p>g) Examiner le rapport annuel de l'Office National de la Statistique relatif aux statistiques dans le pays.</p>	Le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie.	
Commission Technique Consultative de la Statistique (C.T.C.S.)	<p>La Commission Technique Consultative de la Statistique a pour mission de :</p> <p>a) Étudier la situation des statistiques nationales et confronter leur adéquation avec les besoins de base du pays en informations statistique</p> <p>b) Harmoniser les méthodes de collecte et de traitement de l'information statistique utilisées dans le pays.</p> <p>c) Élaborer le projet du Plan Statistique National conformément aux orientations données par le Comité Interministériel de la Statistique.</p> <p>d) Formuler des plans sectoriels de production de données statistique compte tenu des besoins spécifiques de chaque secteur de l'économie nationale.</p>	<p>La Commission Technique Consultative de la Statistique se compose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur Général de l'Office National de la Statistique, Président - Les Directeurs de l'Office National de la Statistique - Le Directeur du Plan -Le Directeur de l'Emploi -Le Directeur des Etudes de la B.C.M. -Le Directeur de l'Administration Territoriale - Les responsables des services statistiques implantés dans les Ministères membres du Comité Interministériel de la Statistique ou à défaut leurs représentants 	14 avril 2002

Carte générale des organismes producteurs du SNS

Sont portés dans les cases et avec leur niveau dans l'administration, les unités publiques et parapubliques chargées à titre principal d'activités de production statistique du Ministère ou de l'Organisme (le niveau hiérarchique immédiatement supérieur n'a plus de fonction de production statistique)

Chaque ligne représente une ligne hiérarchique distincte qui conduit au Cabinet ou à la Direction de l'Organisme.

Utiliser pour chaque niveau la désignation nationale

EXEMPLE

Ministère ou Organismes autonomes, selon la désignation en vigueur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	<i>(désignation nationale) :</i> Direction Générale	<i>(désignation nationale) :</i> Direction	<i>(désignation nationale) :</i> Service	<i>(désignation nationale) :</i> Bureau
Ministère de l'Économie et des Finances			Service des statistiques de la dette publique	
		Direction des statistiques des finances publiques		
			Service des Statistiques Douanières	
Ministère de la Santé				Bureau des statistiques sanitaires
Ministère de l'Éducation			Service de statistiques de l'enseignement primaires et secondaire	
Ministère de l'Enseignement supérieur		École Nationale de la Statistique et de l'Économie Appliquée		
			Service des statistiques de l'Enseignement supérieur	
Ministère du Plan	Office National de la Statistique			
Banque Centrale			Service de la Balance des paiements	
				Division des statistiques monétaires et bancaires

Organigramme détaillé de l'Office Central de la Statistique

*Rappeler dans ce cadre les textes définissant les missions de l'organisme
puis énumérer les principales missions et fonction qui lui sont confiées par ces textes*

EXEMPLE

DECRET N° 90.026/ P/CMSN DU 4 FEVRIER 1990 PORTANT CREATION D'UN OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE

1. La mise en place d'un système national intégré pour la collecte des statistiques économiques, démographiques et sociales en recourant soit à des recensements exhaustifs ou à des enquêtes par sondage, soit en exploitant les documents en provenance du secteur public ou du secteur privé.

A cet effet, l'Office National de la Statistique est chargé de l'élaboration des concepts, des définitions, des nomenclatures ainsi que des autres éléments de la méthodologie générale statistique appliquée dans le pays.

2. Le traitement et l'analyse des informations statistiques collectées selon les techniques scientifiques appropriées.

3. L'impression de la documentation élaborée et sa vulgarisation à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

4. Le suivi de la conjoncture économique et la confection des indices nécessaires à l'évaluation de l'exécution des plans de développement dans leurs phases successives.

5. La mise à la disposition de l'Etat, des collectivités locales et des opérateurs économiques privés des données statistiques nécessaires à l'élaboration des plans de développement et à la rationalisation des choix économiques d'une manière générale.

6. La recherche et l'établissement de relations, de coopération mutuellement avantageuses avec les institutions statistiques nationales et étrangères en vue de l'harmonisation et de l'amélioration des méthodologies utilisées.

7. La formation et le recyclage de cadres dans le domaine de la statistique ou de la démographie

8. La contribution à l'effort national en matière de recherche scientifique à travers les études spécialisées et l'élaboration des méthodologies d'enquêtes adaptées au contexte du pays.

Ministère ou Organismes autonomes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	(<i>désignation nationale</i>) : Direction Générale	(<i>désignation nationale</i>) : Direction	(<i>désignation nationale</i>) : Service	(<i>désignation nationale</i>) : Bureau
ONS Office National de la Statistique	Direction Générale y.c. conseillers		Service Régional du Trarzar	
			Service Régional de Nouadhibou	
			Service régional du Brakna	
			Service Régional	
		Département des Statistiques Démographiques et sociales	Service des statistiques sociales	
			Service du recensement démographique	
			Service des études et enquêtes démographiques	
		Département des Statistiques Économiques et des Comptes Nationaux	Service des Comptes nationaux	
			Service Conjoncture	
			Service études et enquêtes	
		Département Informatique et Opérations	Service Informatique	
			Service Cartographie	
			Service Collecte et dépouillement	
		Département de la Coordination Statistique	Service de la Coordination et du Plan statistique	
			Service de la formation	
		Département des Affaires	Service Personnel	

Ministère ou Organismes autonomes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	(désignation nationale) :	(désignation nationale) :	(désignation nationale) :	(désignation nationale) :
	Direction Générale	Direction	Service	Bureau
		Administratives		
			Service des moyens généraux	
			Service documentation	
		Agence Comptable.		

Organisation en filières de production par domaine

EXEMPLE : STATISTIQUES de l'ÉDUCATION : situation au 1^{er} janvier 2003

DELIMITATION des CONTOURS du DOMAINE des STATISTIQUES de l'ÉDUCATION ; indiquer les cadres de référence conceptuels qui sont utilisés, définitions et nomenclatures.

DESCRIPTION GÉNÉRALE de L'ORGANISATION de la PRODUCTION des STATISTIQUES de l'ÉDUCATION :

- sources des données primaires
- principes de leur transformation en statistiques
- répartition des activités entre les différents acteurs.

DIFFUSION des STATISTIQUES de l'EDUCATION : Indiquer les supports utilisés spécifiquement pour rendre publique l'information statistique du domaine de l'éducation, comme par exemple,

- les séries de publications papier avec la date de la dernière parution de chacune d'elles,
- les présentations sur Internet,
- les supports magnétiques (CD-ROM),
- les réponses aux questionnaires destinés aux instances sous-régionales, régionales et internationales spécialisées dans le domaine de l'éducation.
- et tous les autres cas

Ministère ou Organismes autonomes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
	<i>(désignation nationale) :</i> Direction Générale	<i>(désignation nationale) :</i> Direction	<i>(désignation nationale) :</i> Service	<i>(désignation nationale) :</i> Bureau
Ministère de l'Éducation			Service de statistiques de l'enseignement primaires et secondaire	
Ministère de l'Enseignement Supérieur		Direction des examens et des statistiques		
Ministère de l'Alphabétisation				Bureau des informations statistiques
Ministère de l'Enseignement professionnel et de la formation continue			Service des statistiques	
Office National de la Statistique				Bureau du Comptes satellite de l'Éducation
Chambre de Commerce et d'Industrie				Bureau des examens

Liste des principaux utilisateurs des statistiques du domaine

Indiquer seulement les organismes qui demandent régulièrement la communication de données ou qui reçoivent gratuitement ou achètent les supports de diffusions. A l'intérieur d'un ministère on peut préciser les instances administratives les plus concernées.

EXEMPLE :

STATISTIQUES de l'ÉDUCATION : situation au 1^{er} janvier 2003

ADMINISTRATIONS CENTRALES	COLLECTIVITES TERRITORIALES	SECTEUR PARAPUBLIC et SECTEUR PRIVE	SOCIETE CIVILE	PARTENAIRES EXERIEURS
Ministère de l'Éducation		Chambre de Commerce et d'Industrie	ONG Education pour tous	UNESCO Intstitut de Statistique
Ministère de l'Enseignement Supérieur		Fédération de l'Enseignement Privé	Ecoles confessionnelles : - enseignement islamique - enseignement catholique - etc	BREDA Dakar
Ministère de l'Alphabétisation			Lycée français	PNUD
Ministère de l'Enseignement professionnel et de la formation continue		Chambre d'Agriculture	Lycée américain	Service culturelle de l'Ambassade de France
Office National de la Statistique				USAID
Ministère du Plan				UNICEF
etc.				

4. ANNEXE B : Questionnaires et Instructions

QUESTIONNAIRE –A :

pour l'ENSEMBLE du Système National de Statistique

Voir ci-après les instructions détaillées Situation au : _____ (date)

Indicateurs portant sur l'ensemble du système statistique		
<p>Données statistiques produites et publiées (Indiquer s.v.p., la dernière année de référence concernant les statistiques publiées ainsi que le nom du principal organisme les produisant)</p> <p><i>Dans le cas de domaines statistiques pour lesquels plusieurs séries sont publiées, peut-être à des dates distinctes, par exemple les statistiques de santé pour lesquelles la prévalence du VIH, les statistiques de vaccination, la morbidité peuvent toutes être élaborées, alors l'une des séries doit être retenue et identifiée comme telle. L'organisme de coordination statistique doit consulter l'institution responsable pour fixer lesquelles des séries doivent être sélectionnées, en tenant compte des politiques prioritaires du pays</i></p>		
Domaine statistique	Dernière Année de Réf dont les données ont été rendues publiques	Nom de l'organisme principalement responsable
Comptes économiques		
Statistique des prix		
Balance des paiements		
Monnaie, finances et assurances		
Commerce extérieur		
Population		
Revenus et dépenses des ménages		
Santé		
Éducation		
Statistiques de la population active		
Tourisme		
Statistiques d'activité économique		
Agriculture, Sylviculture et Pêches		
Industries manufacturières		
Énergie		
Commerce		
Communication		
Transports		
Ressources naturelles et environnement		
Autre (préciser)		
Autre (préciser)		
Autre (préciser)		

<p>Nom de l'Office Central de Statistique (s'il en existe un):</p> <p>Dispose-t-il d'un plan de développement statistique ? Non <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right;">Oui <input type="checkbox"/> année de la dernière actualisation : _____</p>

QUESTIONNAIRE- B

Portant sur : _____ (nom de l'unité)

Situation se rapportant à l'année : _____

(A remplir pour chacun des principaux producteurs de statistique identifiés dans la cartographie du Système National de la Statistique.)

Voir les instructions détaillées à l'annexe B

Indicateurs portant sur un organisme et sur l'année de référence		COMMENTAIRES
Organisme : nom		
Organisme produisant à titre principal les statistiques sur : -----▶		
Financement national public (montant, unité monétaire)		
Fonctionnement		
Capital		
Financement extérieur		
Ressources monétaires (montant, unité)		
Expertise d'assistance technique (personne/jours)		
Noms des principaux partenaires extérieurs		
-		
-		
-		
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)		
Nombre		
Déperdition (%)		
Technologies de l'information et de la communication (TIC)		
Ordinateur central (oui/non)		
Réseau interne (oui/non)		
Diffusion Internet (oui/non)		
PC en service (nombre)		
Site Internet (adresse)		
Source des données		
(nombre) (une enquête/source administrative mensuelle compte pour une et non 12 ; une trimestrielle pour une source et non 4)		
Enquête ou recensement de Ménages		
Autres enquête ou recensement		
Source Administrative		
Diffusion de données		
(une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielles pour 4)		
Publications papier/Annuaire		
Autres modes de diffusion		

QUESTIONNAIRE- C :

portant sur le DOMAINE STATISTIQUE : _____
 et pour les statistiques de l'ANNEE : _____
 Situation appréciée au : _____ (date)
 par : _____

(A remplir pour chacun des principaux domaines de statistique retenus dans le questionnaire global).

Voir les instructions détaillées à l'annexe B

Indicateurs portant sur un ensemble de données et sur l'année de référence	OBSERVATIONS	
Nom de l'organisme concerné à titre principal : _____		
<i>Échelle d'appréciation = 4 : Hautement développé; 3: Développé; 2: Faiblement développé; 1: Sous développé voir la description de ces niveaux en annexe B</i>		
0. Préalables :		
0.1 Collection de l'information et maintien de la confidentialité garanties par la loi et effectivement respectées.		
0.2 Coordination effective en matière statistique		
0.3 Ressources humaines adéquats en nombre et en compétence		
0.4 Locaux et équipement adéquats		
0.5 Activités de programmation, de suivi et d'évaluation mise en œuvre		
0.6 Attention portée par l'organisme à la qualité en général		
1. Intégrité :		
1.1 Indépendance des activités statistiques		
1.2 Culture du professionnalisme et de l'éthique professionnelle		
2. Rigueur méthodologique :		
2.1 Mise en œuvre des normes internationales et régionales		
3. Exactitude et fiabilité :		
3.1 Adéquation des sources de données		
3.2 Suivi du niveau de réponse		
3.3 Contrôle des données administratives		
3.4 Contrôle des résultats intermédiaires et finaux.		
4. Utilité :		
4.1 Consultation des utilisateurs		
4.2 Livraison à temps des résultats statistiques		
4.3 Périodicité des résultats statistiques		
5. Accessibilité		
5.1 Étendue de la diffusion		
5.2 Mise à jour des méta données		

Personne à contacter

Téléphone.....**Fax**.....**Email**.....

Instructions pour renseigner les questionnaires sur les Indicateurs de Renforcement des Capacités Statistiques (rapport de l'Équipe de Travail)

Général : L'objet de ce questionnaire est de recueillir des informations sur des indicateurs de renforcement des capacités statistiques. Le questionnaire doit être renseigné et contrôlé par l'Organisme chargé de la coordination des activités statistiques du pays.

Champ : L'information devra figurer dans les tableaux joints; ces tableaux comportent trois parties : Indicateurs portant sur l'ensemble du système statistique; Indicateurs portant sur des organismes, et Indicateurs portant sur des données statistiques

Système statistique : les indicateurs se rapportent à la production nationale de statistiques. Le *but* est de fournir une vue générale des ensembles de statistiques nationales, d'identifier la dernière année pour laquelle elles sont disponibles ainsi que les organismes chargés de leur production.

Organisme : les indicateurs portent sur une évaluation des ressources utilisées pour la statistique, sur les opérations de collecte, et sur les diffusions des organismes chargés de l'élaboration des statistiques. Le *but* est de fournir une vue instantanée de l'envergure et de la profondeur des activités statistiques conduites.

Ensemble de données : les indicateurs visent les aspects législatif, institutionnel et organisationnel, méthodologiques ainsi que les caractéristiques des productions. Le *but* est de fournir un tour d'horizon et de comparer de grands domaines de la statistique d'un pays.

Couverture : Les indicateurs du système national concernent l'ensemble des principales statistiques nationales. Pour les organismes et les ensembles de données, les indicateurs portent sur le ou les organismes responsables de la production des données statistiques.

Indicateurs portant sur l'ensemble du système statistique

Cette section porte sur toutes les statistiques produites dans le pays.

Indiquez, pour chacun des ensembles statistiques, l'année de référence la plus récente (par exemple, les statistiques de finances publiques concernent l'année 1995) indépendamment de l'année où les statistiques ont été rendues publiques.

Dans le cas de domaines statistiques pour lesquels plusieurs séries sont publiées, peut-être à des dates distinctes, par exemple les statistiques de santé pour lesquelles la prévalence du VIH, les statistiques de vaccination, la morbidité peuvent toutes être élaborées, alors l'une des séries doit être retenue et identifiée comme telle. L'organisme de coordination statistique doit consulter l'institution responsable pour fixer laquelle des séries doit être sélectionnée, en tenant compte des politiques prioritaires du pays.

La catégorie Autres (préciser), concerne les séries statistiques clefs que le pays considère comme suffisamment important dans le programme national pour figurer sur le questionnaire; comme par exemple, les statistique sur le genre, les transports ou les handicaps.

Indicateurs portant sur l'organisme.

Cette section concerne l'ensemble des activités statistiques du ou des organismes, pas seulement concernant les trois domaines particuliers retenus pour identifier le ou les organismes.

Le ou les organismes producteurs de données doivent être identifiés et les informations demandées se rapportent aux activités de l'année de référence. Si l'information n'est pas disponible, les meilleures estimations possibles doivent être fournies (en prenant soin de garder la trace de la méthodologie utilisée afin de préserver la comparabilité temporelle interne aux séries).

Financement national public : indiquer les dépenses budgétaires (sur financement national), courantes ou en capital, en excluant les dépenses financées par les partenaires au développement. Indiquer les unités retenues (centaine, millier ou million) ainsi que la devise. Il se peut qu'il n'y ait pas de budget séparé pour les activités statistiques, en particulier dans le cas de la production statistique faisant partie d'autres fonctions des ministères techniques. Prière d'évaluer avec soin les ressources afin de couvrir l'ensemble des phases de l'activité statistique (conception des enquêtes et traitements administratifs, le recueil des données, le contrôle, les imputations, la validation, le traitement, la diffusion).

Financement des partenaires au développement : indiquer les dépenses et le nombre de jours ouvrés fournis au titre de l'Assistance Technique (AT), au cours de l'année de référence, de la part des partenaires au développement et dans le cadre d'accords de partenariat. Pour les dépenses, indiquer s.v.p., l'unité (centaine, millier ou million) et les montants dans la devise retenue. Pour l'assistance technique des partenaires, indiquer s.v.p. le nombre de jours d'assistance technique en statistique, que les coûts correspondants aient été ou non inclus dans les dépenses. Mentionner le nom des agences de coopération ayant apporté leur contribution au cours de l'année de référence.

Personnel statistique : tous les personnels de l'organisme de production statistique et impliqués dans la production des statistiques, depuis le recueil jusqu'à la diffusion (par exemple : statisticiens, économistes, chauffeurs, personnel d'impression). Le nombre de personnes doit comprendre celles des bureaux nationaux et régionaux des organismes de production, mais exclure les personnels employés temporairement à l'occasion d'opérations de recensement ou d'enquêtes d'envergure pour lesquelles un grand nombre d'enquêteurs est recruté pour une période limitée. Le nombre de personnes à temps partiel doit être converti en équivalent plein temps, en lui appliquant le ratio de la moyenne des heures travaillées à temps partiel par le nombre moyen d'heures travaillée par les personnels à plein temps.

Déperdition (%) : défini comme 'le nombre de sortie de personnel statistique pendant la période de référence' multipliée par 100 et divisé par le nombre de personnel statistique au début de la même période. Les sorties comprennent les départs définitifs ainsi que les congés de plus d'un an (ne pas distinguer entre plein temps et temps partiel).

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : Marquer 'non' s'il n'y a pas d'ordinateur central, s'il n'y a pas de réseaux informatiques internes, ou s'il n'y a pas diffusion des données par le biais d'Internet. Indiquer 'oui' autrement. PC en service pour les travaux statistiques : nombre d'ordinateurs individuels, en usage régulièrement pour la statistique, à la fin de la période de référence; exclure les ordinateurs qui ne sont plus utilisés. Si l'organisme dispose d'un site Internet, en indiquer alors l'adresse.

Sources des données utilisées dans l'année : nombre d'enquêtes distinctes (par sondage ou recensements) et de sources de données administratives utilisées durant l'année pour les besoins de la statistique, sur les ménages ou d'autres unités d'observation (entreprises ou gestions). Fournir le nombre pour toutes les données rendues publiques (et pas uniquement pour les domaines/productions des trois cadres utilisés pour identifier l'organisme). Ne compter une enquête mensuelle que pour UN et non pour 12; compter UNE FOIS une enquête trimestrielle et pas 4; compter une source administrative mise à jour mensuellement ou trimestriellement UNE SEULE FOIS, etc.

Diffusion de données : estimer le nombre de premières diffusions de données dans chaque catégorie et pour l'année de référence. Les premières diffusions concernent les publications papier, les communiqués de presse d'une ou plusieurs pages, de même que les sorties sur CD-ROM et sur les sites Internet. Indiquer le nombre quel que soit le domaine statistique concerné, (et pas uniquement pour les domaines/productions des trois cadres utilisés pour identifier l'organisme). Les sorties mensuelles ou les mises à jour mensuelles de site Internet doivent chacune être comptée pour 12 (dans l'hypothèse où les 12 ont été effectuées durant l'année de référence); compter 4 dans le cas trimestriel.

Indicateurs portant sur les données.

Cette section évalue la production de trois ensembles présélectionnés de données statistiques qui peuvent être considérés comme représentatifs des grands domaines économique, démographique et social de la statistique.

La production de chaque ensemble de données doit être appréciée selon 18 indicateurs qualitatifs couvrant les aspects suivants des opérations statistiques : *Préalables institutionnels* (6), *Intégrité* (2), *Rigueur méthodologique* (1), *Exactitude et fiabilité* (4), *Utilité* (3), et *Accessibilité* (2).

Un seul organisme peut produire plusieurs ensembles de données (par exemple, l'Office National de la Statistique, établit le PIB, les statistiques de population, et les revenus et dépenses des ménages). Dans ce cas, pour certaines dimensions, l'évaluation peut être similaire d'un ensemble à l'autre. Par exemple, les indicateurs portant sur les dimensions : *Préalables*, *Intégrité*, *Utilité* et *Accessibilité* peuvent s'appliquer à l'ensemble de l'organisme et seront donc similaires pour tous les ensembles de données. Les indicateurs, *Rigueur méthodologique*, et *Précision et Fiabilité*, différeront probablement d'un ensemble à l'autre. Cependant, il peut y avoir des éléments de *l'Exactitude et de la Fiabilité* qui sont identiques quel que soit l'ensemble de données. Par exemple, cela peut se produire lorsqu'un même département de l'organisme traite des recensements, des enquêtes et des sources administratives en appui à d'autres domaines (par exemple toutes les statistiques sociales, ou toutes les statistiques économiques).

Pour chaque production statistique, les 18 indicateurs peuvent être appréciés sur une échelle à quatre niveaux. A chaque niveau correspond une description de référence (voir ci-après). Cette description de référence de chaque indicateur couvre plusieurs aspects qui sont identifiés séparément pour chacun des quatre niveaux à l'aide d'un numéro de code uniformisé.

La graduation par niveau est relative, décroissant de 4 à 1; la valeur 4 correspondant aux conditions optimales pour la production statistique, et la valeur 1 aux conditions les moins favorables. Pour chacun des indicateurs, les quatre niveaux de référence doivent être examinés avant d'affecter la valeur qui correspond le mieux à la situation actuelle de l'organisme producteur concerné par le produit évalué. Indiquer s.v.p., le niveau pour lequel s'applique la majorité des conditions mentionnées.

Le niveau 4 correspond à des activités statistiques extrêmement développées en regard de l'indicateur considéré; le niveau 3 se réfère à des activités considérées comme modérément bien développées pour l'indicateur en question; le niveau 2 est pour des activités se développant mais comportant encore beaucoup de déficiences; enfin au niveau 1 les activités sont sous-développées. Une appréciation bien conduite pour les pays ayant besoin d'une assistance technique, permettrait d'identifier les dimensions ou les domaines nécessitant une telle assistance; en règle générale, les niveaux 3 et 4 ne justifient pas une intervention d'assistance extérieure.

Office National de la Statistique : Bien vouloir indiquer s'il existe un office national de la statistique, et dans ce cas s'il dispose d'un plan stratégique et à quelle date ce plan a été mis à jour.

Descriptions de référence pour les indicateurs se rapportant aux ensembles de données : voir pages suivantes

Descriptions de référence pour les indicateurs se rapportant aux ensembles de données

0. Préalables pour la qualité			
0.1 Recueil des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs			
<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) L'accès à l'information (collecte des données de base nécessaires et accès aux informations de l'administration publique) est effectif dans la pratique comme le prévoit la législation statistique.</p> <p>(ii) La réglementation accorde aux organismes producteurs l'entière responsabilité pour l'élaboration et la diffusion d'une variété de statistiques.</p> <p>(iii) La réglementation prévoit que toutes les sources ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques et doivent être gardées confidentielles (sauf en cas d'accord du répondant pour sa divulgation).</p> <p>(iv) Il existe des pénalités pour rupture de la confidentialité qui dissuadent effectivement le non respect. Le système judiciaire existant permet la mise en vigueur de la législation statistique.</p>	<p>(i) L'accès à l'information (collecte des données de base nécessaires et accès aux informations de l'administration publique) est limité dans la pratique même si cet accès est prévu par la législation statistique.</p> <p>(ii) La réglementation accorde aux organismes producteurs l'entière responsabilité pour l'élaboration et la diffusion d'une variété de statistiques.</p> <p>(iii) La réglementation prévoit que toutes les sources ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques et doivent être gardées confidentielles (sauf en cas d'accord du répondant pour sa divulgation).</p> <p>(iv) Les pénalités pour rupture de la confidentialité sont quelque peu inadéquates pour dissuader le non respect. Le système judiciaire existant est assez développé pour permettre largement la mise en vigueur de la législation statistique.</p>	<p>(i) L'accès à l'information (collecte des données de base nécessaires et accès aux informations de l'administration publique) est quasi impossible dans la pratique même si cet accès est prévu par la législation statistique.</p> <p>(ii) La réglementation ne précise pas les responsabilités en matière d'élaboration et de diffusion d'une variété de statistiques.</p> <p>(iii) Il n'y a pas d'affirmation claire en ce qui concerne la confidentialité des données individuelles.</p> <p>(iv) Il n'y a pas de pénalités pour divulgation de données individuelles. Dans la pratique, le système judiciaire est incapable d'imposer le respect de la législation statistique.</p>	<p>(i) Il n'existe pas de réglementation statistique à proprement parler ; l'accès aux données de l'administration publique n'est pas accordé.</p> <p>(ii) La loi ne précise rien en matière de responsabilité concernant l'élaboration et la diffusion des statistiques.</p> <p>(iii) La confidentialité des données individuelles n'est pas préservée.</p> <p>(iv) Il n'y a pas de pénalités pour divulgation de données individuelles. Le système judiciaire est incapable d'imposer le respect de la législation statistique.</p>
0. Préalables pour la qualité			
0.2 Coordination effective en matière statistique			
<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) La réglementation ou toute autre disposition formelle précise clairement les responsabilités en matière de</p>	<p>(i) La réglementation ou toute autre disposition formelle précise clairement les responsabilités en matière de coordination</p>	<p>(i) La réglementation ou toute autre disposition formelle n'attribue pas les responsabilités en matière de</p>	<p>(i) Il n'existe pas de réglementation ou d'autre disposition formelle attribuant les responsabilités en matière de coordination</p>

<p>coordination des activités statistiques et de promotion des normes statistiques, et ceci est réellement mis en application grâce :</p> <p>(ii) À l'élaboration d'un programme concerté d'activités statistiques; l'identification des besoins des utilisateurs non satisfaits; l'élimination des doublons dans les travaux statistiques, y compris dans le cas de collecte conjointe et/ou de partage de données.</p> <p>(iii) Promotion des cadres de référence, des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodes au sein des organismes producteurs de données statistiques.</p>	<p>des activités statistiques, mais ceci n'est pas mis effectivement en pratique.</p> <p>(ii) Il existe (mais pas de manière importante) quelques manques de données et/ou duplication des travaux.</p> <p>(iii) Les cadres de référence normalisés, etc. sont activement diffusés mais il existe quelques cas de non respect.</p>	<p>coordination des activités, et celle-ci n'est pas assurée.</p> <p>(ii) Il existe des manques importants dans certains domaines et/ou des duplications d'activités (certaines productions statistiques des différents organismes peuvent manquer de logique et de cohérence).</p> <p>(iii) Les cadres de référence normalisés, etc. ne sont pas activement diffusés et il existe des cas graves de non respect.</p>	<p>des activités.</p> <p>(ii) Il existe des manques importants dans les données et des duplications d'activités.</p> <p>(iii) Les cadres de référence normalisés, etc. ne sont pas diffusés et il généralement pas respectés. Des organismes de production statistique peuvent produire et utiliser des produits statistiques en contradiction avec ceux produits par d'autres organismes.</p>
0.3 Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines			
<p>(i) Le nombre d'employés est suffisant pour mener les activités en cours et pour développer les produits répondant aux besoins prioritaires émergents.</p> <p>(ii) Les niveaux de rémunération et les conditions de travail sont adaptés à la nature des tâches et compétitifs à l'intérieur du cadre de la fonction publique du pays.</p>	<p>(i) Le nombre d'employés est tout juste suffisant pour mener les activités en cours mais insuffisant pour développer les produits répondant aux besoins prioritaires émergents.</p>	<p>(i) Le nombre d'employés est nettement insuffisant pour mener les activités en cours.</p> <p>(ii) Les niveaux de rémunération et les conditions de travail sont inadaptés à la nature des tâches et pas compétitifs à l'intérieur du cadre de la fonction publique du pays.</p> <p>La déperdition de personnels qualifiés est un problème sérieux.</p>	<p>(i) Le personnel est nettement insuffisant pour traiter les activités statistiques actuelles.</p> <p>(ii) Les niveaux de rémunération et les conditions de travail sont inadaptés à la nature des tâches et ne sont pas compétitifs à l'intérieur du cadre de la fonction publique du pays.</p> <p>(iii) La déperdition de personnel qualifié est un des principaux problèmes.</p> <p>Une proportion importante des personnels n'a pas le niveau de formation générale requis et certaines des compétences spécialisées font défaut.</p>
0. Préalables pour la qualité			
0.3 Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines			

<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(iii) La déperdition de personnels est gérable.</p> <p>(iv) La quasi totalité des personnels a reçu la formation de niveau requis.</p> <p>(v) La majorité des personnels fait preuve des compétences requises pour les tâches confiées (leadership/management, méthode, normes statistiques, plans et méthodes d'enquête, conception des questionnaires, technologies de l'information et de la communication, diffusion des données, rédaction et présentation) et elles sont effectivement mises en pratique (c.à.d. sont utilisées régulièrement et donc entretenues et améliorées).</p> <p>(vi) Le transfert de compétences résultant de l'assistance technique au pays a atteint un niveau élevé.</p> <p>(vii) Il n'est fait aucun obstacle au recrutement direct de personnes ayant la formation initiale et les compétences nécessaires (dans la limite des budgets disponibles), et les organismes de formation fournissent des personnels en nombre et en qualité important.</p> <p>(viii) La répartition des ressources entre projets au sein de l'organisme ou de l'unité, ainsi qu'entre les services centraux et régionaux, tient bien compte des charges de travail et des priorités des utilisateurs</p>	<p>(ii) Les niveaux de rémunération et les conditions de travail sont quelque peu inadaptés à la nature des tâches et à peine compétitifs à l'intérieur du cadre de la fonction publique du pays.</p> <p>(iii) La déperdition de personnels pose problèmes.</p> <p>(iv) Une forte proportion du personnel a la formation requise mais on n'atteint pas la masse critique de ressources pour toutes les compétences listées au niveau 4 (v). Dans certains cas, des employés ne sont pas utilisés selon leur capacité (niveau d'activité insuffisant pour mettre régulièrement leurs compétence en pratique).</p> <p>(vi) Le transfert de compétences résultant de l'assistance technique au pays a atteint un niveau limité. Il n'est fait aucun obstacle au recrutement direct de personnes ayant la formation initiale et les compétences nécessaires (dans la limite des budgets disponibles), et les organismes de formation fournissent des personnels en nombre et en qualité raisonnablement suffisants.</p> <p>(vii) La répartition des ressources entre projets au sein de l'organisme ou de l'unité, ainsi qu'entre les services centraux et régionaux, tient raisonnablement compte des charges de travail et des priorités des utilisateurs, mais n'est pas optimale.</p>	<p>(iii) Une proportion importante des personnels n'a pas le niveau de formation générale requis et certaines des compétences spécialisées font défaut.</p> <p>(iv) Certains employés effectuent des tâches sous qualifiées (comme un travail administratif confié à un spécialiste) ou sur qualifiées (comme un travail de spécialiste qui devrait être confié à un spécialiste).</p> <p>(v) Peu ou pas de transfert de compétences résultant de l'assistance technique au pays.</p> <p>(vi) Le recrutement des personnels peut être effectué selon les dispositions applicables généralement de la fonction publique et peut ne pas retenir des personnes ayant les compétences requises pour des travaux de nature statistique.</p> <p>(vii) La répartition des ressources entre projets au sein de l'organisme ou de l'unité, ainsi qu'entre les services centraux et régionaux, n'est généralement pas cohérente avec les charges de travail et les priorités des utilisateurs.</p>	<p>(iv) Certains employés effectuent des tâches sous qualifiées (comme un travail administratif confié à un spécialiste) ou surqualifiées (comme un travail de spécialiste qui devrait être confié à un spécialiste).</p> <p>(v) Pratiquement pas de transfert de compétences résultant de l'assistance technique au pays.</p> <p>(vi) Le recrutement des personnels est effectué selon les dispositions applicables généralement à la fonction publique et se traduit par la nomination de personnes n'ayant pas la formation et les compétences requises.</p> <p>(vii) Souvent, la répartition des ressources ente projets au sein de l'organisme ou de l'unité, ainsi qu'entre les services centraux et régionaux, est totalement incohérente avec les charges de travail et les priorités des utilisateurs.</p>
0. Préalables pour la qualité			
0.4 Adaptation des locaux, des équipements et des installations Internet			

Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<p>(i) Les locaux des organismes producteurs de données sont structurellement sains et offrent un bon niveau de sécurité physique, y compris l'accès aux seules personnes autorisées, et des installations et procédures informatiques totalement protégées.</p> <p>(ii) Les installations sont suffisamment vastes et les services sont satisfaisants (éclairage, alimentation électrique, chauffage, climatisation, communications).</p> <p>(iii) Les meubles et équipements de bureau (bureaux, chaises, armoires de classement, ordinateurs et équipements annexes, logiciels, téléphones, etc.) sont adaptés aux tâches à accomplir.</p>	<p>(i) Les locaux des organismes producteurs de données sont structurellement sains et offrent un niveau suffisant de sécurité physique, bien qu'on puisse encore améliorer l'accès aux seules personnes autorisées et /ou la protection totale des installations et procédures informatiques.</p> <p>(ii) Les installations sont un peu exigües et les services peuvent laisser à désirer (éclairage, alimentation électrique, chauffage, climatisation, communications).</p> <p>(iii) Les meubles et équipements de bureau sont raisonnablement adaptés aux tâches à accomplir.</p>	<p>(i) Les locaux des organismes producteurs de données sont raisonnablement sains structurellement, mais certains aspects de la sécurité physique et de la protection des installations informatiques sont à revoir.</p> <p>(ii) Les installations sont trop exigües et les services (éclairage, alimentation électrique, chauffage, climatisation et communications) sont interrompus par intermittence.</p> <p>(iii) Les meubles et équipements de bureau sont inadaptés au point de pénaliser gravement l'efficacité et l'efficacité des activités statistiques.</p>	<p>(i) Les locaux des organismes producteurs de données sont structurellement malsains et les problèmes de sécurité physique ne sont pas traités (pour ce qui est par exemple de l'accès aux seules personnes autorisées ou de la protection totale des installations et des procédures informatiques).</p> <p>(ii) Les installations sont beaucoup trop exigües ou les services (éclairage, alimentation électrique, chauffage, climatisation et communications) sont irréguliers et par intermittence gravement interrompus.</p> <p>(iii) Les équipements de bureau sont tout à fait inadaptés, au point d'entraver les activités statistiques.</p>

0. Préalables à la qualité

0.5 Mesures de programmation, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<p>(i) Tous les systèmes d'information sur la gestion sont utilisés régulièrement pour l'ensemble des 7 domaines énumérés ci-dessous.</p> <p>(ii) Si les priorités changent, la direction dispose de la marge de manœuvre nécessaire pour redistribuer les ressources entre les projets au sein de l'organisme ainsi qu'entre les services centraux et régionaux.</p> <p>(iii) L'organisme producteur de données procède périodiquement à une</p>	<p>(i) Les systèmes d'information sur la gestion sont utilisés régulièrement pour <i>au moins</i> 5 des 7 domaines énumérés ci-dessous.</p> <p>(ii) Si les priorités changent, la direction dispose d'une marge de manœuvre limitée pour redistribuer les ressources entre les projets au sein de l'organisme ainsi qu'entre les services centraux et régionaux.</p> <p>(iii) L'organisme producteur de données procède en de très rares occasions à une évaluation de ses activités statistiques.</p>	<p>(i) Les systèmes d'information sur la gestion ne sont utilisés régulièrement que pour couvrir 2 à 4 des 7 domaines énumérés ci-dessous.</p> <p>(ii) La direction ne peut pas répondre aux changements de priorités en raison d'une marge de manœuvre très limitée pour redistribuer les ressources entre les projets au sein de l'organisme ainsi qu'entre les services centraux et régionaux (par exemple, les crédits budgétaires ne sont pas versés en temps</p>	<p>(i) Des systèmes d'information sur la gestion ne sont utilisés régulièrement pour suivre les performances de l'organisme producteur de données dans aucun des 7 domaines énumérés ci-dessous.</p> <p>(ii) La direction a peu, voire pas de marge de manœuvre pour redistribuer les ressources et avoir accès aux crédits budgétaires.</p> <p>(iii) L'organisme producteur de données n'a pas évalué ses activités statistiques.</p> <p>(iv) Les organismes de financement</p>

évaluation de ses activités statistiques. (iv) L'évaluation par des organismes de financement externes des activités liées à des projets est bien intégrée dans le processus de suivi de l'organisme producteur de données.	(iv) Généralement, l'évaluation par des organismes de financement externes des activités liées à des projets n'est pas intégrée dans le processus de suivi de l'organisme producteur de données.	voulu). (iii) L'organisme producteur de données n'a procédé à aucune évaluation significative de ses activités statistiques. (iv) L'évaluation par des organismes de financement externes des activités liées à des projets est menée indépendamment du processus de suivi de l'organisme producteur de données.	externes n'ont pas évalué les activités liées à des projets.
1) <i>Plans stratégiques (ou de l'entreprise) qui coordonnent la vision globale, les objectifs et les stratégies.</i> 2) <i>Programmes annuels de travail pour l'organisme producteur de données et ses principales composantes.</i> 3) <i>Établissement et suivi des dépenses et recettes budgétaires.</i>	4) <i>Performances des principaux projets en termes de coûts, d'effectifs et de vente des produits.</i> 5) <i>Coûts d'intrants particuliers, comme le coût du traitement d'un programme de recensement de la population ou d'un questionnaire de recensement économique.</i>	6) <i>Enregistrement de la participation du personnel à des actions internes et externes de formation, y compris les séminaires internationaux et régionaux, les cours, etc.</i> 7) <i>Performances individuelles du personnel et remontée des réactions.</i>	
0. Préalables pour la qualité			
0.6 Concentration des efforts organisationnels sur la qualité			
Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
(i) La direction met fortement l'accent sur la qualité. (ii) Les différents aspects de la qualité sont suivis, les problèmes traités et les suggestions d'amélioration considérées, des bilans de la qualité sont périodiquement dressés et l'innovation est activement encouragée. (iii) Ces activités conduisent à l'amélioration significative d'aspects spécifiques de la qualité, comme le respect des délais. (iv) Ces efforts sont soutenus par des mesures pratiques et des manuels de procédures concernant la collecte, le	(i) La direction met l'accent sur la qualité. (ii) Les problèmes et les suggestions d'amélioration sont enregistrés et une suite leur est donnée le cas échéant, mais aucun bilan systématique de la qualité n'est dressé. (iii) L'innovation conduit sporadiquement à quelques améliorations dans certains aspects de la qualité, comme le respect des délais. (iv) Des mesures pratiques et des manuels de procédures existent pour la collecte, le traitement et la diffusion des données, mais le personnel ne les applique pas forcément	(i) La direction ne met pas spécialement l'accent sur la qualité. (ii) L'enregistrement des problèmes et des suggestions d'amélioration est limité et il n'existe pas de processus systématique permettant d'améliorer les activités existantes. (iii) L'innovation n'est pas particulièrement privilégiée. Un nombre limité de mesures pratiques et de manuels de procédure peuvent exister dans certains domaines pour la collecte, le traitement et la diffusion des données, mais ils sont rarement utilisés	(i) La direction ne fait pas allusion à la qualité. (ii) Il n'existe pas de processus d'enregistrement des problèmes et des suggestions d'amélioration. (iii) L'innovation n'est pas privilégiée. (iv) Il n'existe aucune mesure pratique ou manuel de procédure pour la collecte, le traitement et la diffusion des données.

traitement et la diffusion des données, qui sont tenus à jour et régulièrement utilisés par le personnel.	de manière régulière.	par le personnel.	
1. Intégrité			
1.1. Indépendance des opérations statistiques			
<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) Une tradition d'indépendance professionnelle solide et ancienne existe ; elle est souvent protégée par des dispositions juridiques ou institutionnelles et/ou des traditions statistiques (comme le choix et la titularisation des cadres de direction, les modalités selon lesquelles les organismes producteurs de statistiques rendent compte de leur travail et l'existence d'un organisme donnant des orientations au plus haut niveau et protégeant des interférences politiques).</p> <p>(ii) Le choix des sources et des orientations et techniques statistiques ainsi que le contenu et le rythme des publications statistiques est uniquement fondé sur des considérations d'ordre statistique, à l'abri de toute interférence extérieure. Les cadres de direction peuvent faire et font des commentaires publics sur les questions statistiques, notamment en réponse aux critiques adressées aux statistiques et aux méthodes utilisées.</p>	<p>(i) Une tradition d'indépendance professionnelle est largement répandue.</p> <p>(ii) Toutefois, certaines activités statistiques énumérées au niveau 4 (comme le contenu et le rythme des publications statistiques) sont soumises à l'autorisation formelle ou informelle des ministres ou des hauts responsables.</p>	<p>(i) L'indépendance professionnelle existe à certains égards.</p> <p>(ii) Cependant, certaines activités statistiques sont soumises à l'autorisation formelle ou informelle de ministres ou de hauts responsables.</p>	<p>(i) L'indépendance professionnelle n'est pas considérée comme nécessaire aux opérations statistiques.</p> <p>(ii) Tous les aspects de la fonction statistiques peuvent être soumis à l'autorisation formelle ou informelle des ministres ou des hauts responsables.</p>
1. Intégrité			
1.2 Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques			
<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>

<p>(i) Une forte et ancienne tradition reposant sur une pratique professionnelle et éthique fournit le cadre du travail quotidien.</p> <p>(ii) Elle englobe la préservation absolue de la confidentialité, l'objectivité scientifique, le développement et l'entretien des compétences professionnelles (grâce à une formation ou à des séminaires), l'impartialité des publications et de l'accès, la consultation des utilisateurs et le souci de servir chacun d'entre eux.</p> <p>(iii) Cette tradition est soutenue par des politiques et des directives claires concernant le comportement du personnel et la transparence du processus statistique.</p> <p>(iv) La transparence comprend la divulgation des conditions du processus statistique, y compris l'octroi de l'accès aux données avant leur diffusion, la divulgation à l'avance des modifications du processus et la publication d'un rapport d'activités annuel.</p>	<p>(i) Le besoin d'une pratique professionnelle solide est reconnu.</p> <p>(ii) En pratique, dans certains cas, les données individuelles peuvent être utilisées à des fins non statistiques lorsque la carrière et la formation du personnel n'est pas activement encouragée ou lorsque les utilisateurs ne sont pas consultés ou servis.</p> <p>(iii) Les politiques et pratiques d'entreprise ne renforcent pas particulièrement le professionnalisme et l'intégrité.</p> <p>(iv) Le public dispose de certaines informations sur le déroulement du processus statistique. Des éclaircissements sur les modifications principales sont donnés non pas à l'avance, mais lors de la diffusion des résultats statistiques.</p>	<p>(i) Le besoin d'une pratique professionnelle solide n'est pas reconnu.</p> <p>(ii) Certains aspects de la pratique professionnelle sont effectivement négligés dans le travail quotidien.</p> <p>(iii) Le comportement professionnel et éthique du personnel n'est pas régi par une politique ou des pratiques écrites.</p> <p>(iv) Le public n'est pas informé du déroulement du processus statistique.</p>	<p>(i) Il n'existe pas en réalité de tradition reposant sur une pratique professionnelle.</p> <p>(ii) Certains aspects de la pratique professionnelle sont tellement négligés que beaucoup d'entre eux n'ont pas d'impact sur le travail quotidien.</p> <p>(iii) Le comportement professionnel et éthique du personnel n'est pas régi par une politique ou des pratiques écrites.</p> <p>(iv) Le public n'est pas informé du déroulement du processus statistique.</p>
---	--	---	--

2 Rigueur méthodologique

2.1 Mise en œuvre des normes internationales/régionales

Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<p>(i) Les concepts actuellement acceptés sur le plan international (et, le cas échéant, régional) sont utilisés et ajustés si nécessaire aux besoins nationaux.</p> <p>(ii) L'étendue des produits statistiques est à peu près conforme aux normes</p>	<p>(i) Les concepts actuellement acceptés sur le plan international (et, le cas échéant, régional) sont largement utilisés, même si certains domaines statistiques n'y ont pas recours et ont un impact <i>modéré</i> sur la comparabilité des résultats statistiques.</p> <p>(ii) L'étendue des produits statistiques est</p>	<p>(i) Les concepts actuellement acceptés sur le plan international (et, le cas échéant, régional) sont utilisés dans une certaine mesure, mais il existe de vastes domaines qui n'y ont pas recours et ont un impact <i>significatif</i> sur la comparabilité des résultats statistiques.</p>	<p>(i) Les concepts actuellement acceptés sur le plan international (et, le cas échéant, régional) ne sont pas utilisés, ce qui diminue la comparabilité des produits statistiques.</p> <p>(ii) L'étendue des produits statistiques ne peut pas être comparée aux normes actuellement acceptées sur le plan</p>

<p>actuellement acceptées sur le plan international.</p> <p>(iii) Un large éventail de classifications et de tableaux de correspondance internationaux est utilisé pour relier les agrégats macroéconomiques aux données microéconomiques et ils sont appliqués à un niveau très poussé de ventilation.</p> <p>(iv) Les cadres statistiques internationaux assurant l'harmonisation des différents concepts sont très largement utilisés.</p>	<p>plus limitée que selon les normes actuellement acceptées sur le plan international.</p> <p>(iii) Un nombre limité de classifications et de tableaux de correspondance internationaux sont utilisés pour relier les agrégats macroéconomiques aux données microéconomiques et ils sont appliqués à un niveau de ventilation assez peu détaillé.</p> <p>(iv) Les cadres statistiques internationaux assurant la compatibilité des différents concepts sont utilisés jusqu'à un certain point.</p>	<p>(ii) L'étendue des produits statistiques est très limitée par rapport aux normes actuellement acceptées sur le plan international.</p> <p>(iii) Un nombre très réduit de classifications internationales de base (comme la CITI) est utilisé pour relier les agrégats macroéconomiques aux données microéconomiques et aucun tableau de correspondance n'est appliqué.</p> <p>(iv) Les cadres statistiques internationaux assurant la compatibilité des concepts ne sont pas utilisés.</p>	<p>international. .</p> <p>(iii) Les classifications diffèrent selon les produits statistiques et aucun tableau de correspondance n'est appliqué.</p> <p>(iv) Dans les faits, les cadres statistiques ne sont pas utilisés.</p>
---	--	---	---

3. Exactitude et fiabilité

3.1 Adéquation des sources de données

Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<p>(i) Les sources de données sont de très bonne qualité pour les applications statistiques et concernent l'ensemble de la population-cible.</p> <p>(ii) Pour la collecte des informations, la conception des enquêtes est satisfaisante et permet de recueillir les informations requises; elle est régulièrement revue et révisée si nécessaire, de même que la sélection des échantillons.</p> <p>(iii) Le registre des entreprises et la population-cadre sont de très bonne qualité et servent de support commun à une combinaison d'enquêtes de fond et de collectes supplémentaires de données.</p> <p>(iv) En ce qui concerne les sources administratives, les définitions et concepts utilisés pour les applications</p>	<p>(i) Les sources de données sont en général adaptées aux applications statistiques. La population-cible peut être incomplète mais ce défaut n'invalide pas sérieusement les données.</p> <p>(ii) La conception des enquêtes est généralement satisfaisante et permet de recueillir les informations requises; toutefois, cette conception et la sélection des échantillons ne sont pas toujours revues et révisées comme il le faudrait.</p> <p>(iii) Le registre des entreprises et la population-cadre conviennent généralement à des applications statistiques.</p> <p>(iv) En ce qui concerne les sources administratives, les définitions et concepts utilisés ne sont pas parfaits pour les applications statistiques mais sont proches</p>	<p>(i) Les sources de données présentent de graves déficiences en ce qui concerne la population-cible, si bien que l'image statistique obtenue reste partielle.</p> <p>(ii) Cela limite l'efficacité de la conception de l'enquête et de la sélection des échantillons pour la collecte des informations.</p> <p>(iii) Le registre des entreprises et la population-cadre présentent des déficiences notables pour les applications statistiques.</p> <p>(iv) En ce qui concerne les sources administratives, les définitions et concepts utilisés pour les applications administratives s'éloignent sensiblement des objectifs de base des statistiques et /ou empêchent effectivement leur emploi</p>	<p>(i) Les sources de données présentent de graves déficiences pour les applications statistiques et des pans importants de la population-cible manquent ou sont fortement sous représentés.</p> <p>(ii) La conception de l'enquête peut être très déficiente et omettre dans la collecte des informations des sections, géographiques notamment, très importantes de la population.</p> <p>(iii) Le registre des entreprises et le cadre de population possèdent de sérieuses déficiences pour les applications statistiques.</p> <p>(iv) Les sources administratives présentent de graves décalages par rapport aux critères requis, ce qui entrave leur utilisation.</p>

administratives sont proches de ceux requis pour les applications statistiques, et ne demandent qu'un léger ajustement pour exploiter les informations administratives détaillées à des fins statistiques.	de ceux requis. Les déficiences sont connues et n'invalident pas sérieusement les principales applications statistiques.	à des fins statistiques.	
--	--	--------------------------	--

3. Exactitude et fiabilité

3.2 Suivi des réponses

<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) Les taux de réponses aux enquêtes et aux recensements sont régulièrement suivis (par exemple au moyen de contrôles par domaine), déclarés et revus.</p> <p>(ii) Il existe un programme dynamique visant à comprendre les variations des taux de réponses selon les types de répondants et l'habitude a été prise de lancer des recherches et des initiatives (au moyen de test-pilote si nécessaire) pour obtenir des améliorations.</p> <p>(iii) Des méthodes statistiquement valables sont utilisées pour procéder aux imputations et ajustements nécessaires pour les non-réponses afin de minimiser les biais qui leur sont dus.</p>	<p>(i) Des efforts raisonnables sont faits pour suivre, déclarer et revoir les taux de réponses aux enquêtes et aux recensements.</p> <p>(ii) Certaines démarches sont faites pour comprendre les variations des taux de réponses selon les types de répondants, une initiative dans ce sens ayant au moins été prise au cours des trois dernières années.</p> <p>(iii) Des méthodes statistiquement valables sont utilisées dans une certaine mesure pour procéder aux imputations et ajustements nécessaires pour les non-réponses afin de minimiser les biais qui leur sont dus.</p>	<p>(i) Des efforts limités sont faits pour suivre, déclarer et revoir les taux de réponses aux enquêtes et recensements, mais</p> <p>(ii) Il n'existe pas de processus actif d'utilisation de ces informations pour améliorer l'exactitude.</p> <p>(iii) Les méthodes statistiquement valables pour procéder aux imputations et ajustements nécessaires pour les non-réponses afin de minimiser les biais qui leur sont dus sont très limitées, voire inexistantes.</p>	<p>(i) En général, les taux de réponses ne sont ni suivis (par exemple aucun contrôle par domaine) ni déclarés.</p> <p>(ii) Aucune action n'est entreprise pour procéder aux imputations et ajustements nécessaires pour les non-réponses aux enquêtes et recensements afin de minimiser les biais qui leur sont dus.</p>

3. Exactitude et fiabilité

3.3 Validation des données administratives

<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) Un contact effectif et permanent est maintenu avec l'autorité administrative qui fournit les sources de données. Les occasions d'utiliser des données administratives supplémentaires</p>	<p>(i) Un contact régulier est maintenu avec l'autorité administrative qui fournit les sources de données. Les occasions d'utiliser des données administratives supplémentaires ne sont pas activement recherchées.</p>	<p>(i) Un contact irrégulier est maintenu avec l'autorité administrative et aucune démarche n'est entreprise pour étendre l'utilisation des données administratives à des fins statistiques.</p>	<p>(i) L'accès aux sources administratives est difficile ou refusé et par conséquent</p> <p>(ii) Les données administratives ne sont pratiquement pas utilisées à des fins</p>

<p>sont activement recherchées.</p> <p>(ii) Les données administratives sont fréquemment utilisées à des fins statistiques. Des procédures efficaces sont en place pour évaluer si elles sont suffisamment précises pour des usages statistiques, pour comparer leur valeur agrégée avec les agrégats obtenus par d'autres sources et pour contrôler leur comparabilité et leur cohérence interne avec les résultats des enquêtes individuelles, le cas échéant (identification, investigation, nivellement des différences et modification si nécessaire).</p> <p>(iii) Les modifications des processus administratifs qui peuvent affecter la pertinence ou la précision des données (comme la couverture, les définitions ou les classifications) font l'objet de discussions avant leur mise en place.</p> <p>Il est facile d'accroître la fonctionnalité statistique en cas d'amélioration du système administratif.</p>	<p>(ii) Les registres administratifs sont peu utilisés à des fins statistiques. Les mesures en place pour contrôler si ces données sont suffisamment précises pour un usage statistique restent limitées.</p> <p>(iii) Les modifications des processus ou systèmes administratifs sont identifiées à l'avance.</p> <p>(iv) Dans une certaine mesure, il est possible d'influer sur les modifications pour tenir compte des objectifs statistiques, même si cela pose des difficultés.</p>	<p>(ii) Les registres administratifs ne sont utilisés à des fins statistiques que sur une base ad hoc.</p> <p>(iii) Les modifications des processus ou systèmes administratifs ne sont connues que lors de leur mise en place, ce qui conduit à des phénomènes de discontinuité dans les séries statistiques.</p> <p>(iv) Il n'existe dans les faits aucune possibilité d'influer à des fins statistiques sur les modifications prévues.</p>	<p>statistiques.</p> <p>(iii) Si les données administratives étaient utilisées à des fins statistiques, l'exactitude des données ne serait pas satisfaisante.</p> <p>(iv) Les modifications des données administratives ne sont pas communiquées au personnel statistique.</p>
---	---	--	--

3. Exactitude et fiabilité

3.4 Validation des sources de données et des résultats intermédiaires et finals

<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) Un processus actif est mis en place pour contrôler la comparabilité et la cohérence interne des données provenant des questionnaires individuels d'enquête et de recensement.</p> <p>(ii) Des comparaisons sont établies entre les agrégats dérivés de ceux fondés sur des séries de données apparentées</p>	<p>(i) Certaines mesures sont mises en place pour contrôler la cohérence interne des données provenant des questionnaires individuels d'enquête et de recensement.</p> <p>(ii) Certaines comparaisons sont établies entre les agrégats dérivés de ceux fondés sur des séries de données apparentées provenant des années précédentes et les données</p>	<p>(i) Les mesures en place pour contrôler la cohérence interne des données provenant des questionnaires individuels d'enquête et de recensement restent limitées.</p> <p>(ii) Les comparaisons entre les séries de données apparentées provenant des années précédentes et les données</p>	<p>(i) Aucun contrôle efficace de la cohérence interne n'est effectué pour les questionnaires individuels.</p> <p>(ii) Aucune comparaison efficace n'est établie entre les séries de données apparentées provenant des années précédentes et les données provenant d'autres sources basées sur des enquêtes et</p>

<p>provenant des années précédentes et les données provenant d'autres sources basées sur des enquêtes et des registres administratifs (identification, investigation, nivellement des différences et modification si nécessaire).</p> <p>(iii) Les données et résultats statistiques intermédiaires sont évalués et validés et les décalages dans les statistiques sont examinés.</p> <p>(iv) Des études de révision sont régulièrement effectuées pour évaluer la fiabilité des données préliminaires et améliorer la production des estimations préliminaires qui s'ensuivent.</p>	<p>provenant d'autres sources basées sur des enquêtes et des registres administratifs, toutefois</p> <p>(ii) Les données et résultats statistiques intermédiaires ne sont pas validés à l'aide d'autres données.</p> <p>(iv) Des études de révision peuvent être effectuées sous certaines formes pour évaluer la fiabilité des données préliminaires, mais leurs conclusions ne sont pas mises à profit pour améliorer la production des estimations préliminaires qui s'ensuivent.</p>	<p>provenant d'autres sources basées sur des enquêtes et des registres administratifs sont rares ou inexistantes et</p> <p>(ii) Les données et résultats statistiques intermédiaires ne sont pas validés à l'aide d'autres données.</p> <p>(iv) Aucune étude de révision n'est effectuée.</p>	<p>des registres administratifs.</p> <p>(iii) Les données et résultats statistiques intermédiaires ne sont pas validés à l'aide d'autres données.</p> <p>(iv) Aucune étude de révision n'est effectuée.</p>
---	--	---	---

4. Utilité

4.1 Consultation des utilisateurs

Niveau 4	Niveau 3	Niveau 2	Niveau 1
<p>(i) Une solide tradition de consultation systématique des utilisateurs et d'autres experts appartenant ou non à l'administration est activement encouragée. Ces consultations, tant formelles qu'informelles, couvrent la pertinence des résultats statistiques actuels (comment l'exactitude et la fiabilité sont perçues, utilité des résultats y compris présentation et interprétation), les lacunes dans les données, les besoins émergents, les priorités et la perception par les utilisateurs du professionnalisme et de l'intégrité.</p> <p>(ii) Ces consultations sont intégrées aux processus de l'entreprise et influent</p>	<p>(i) Les utilisateurs sont consultés sur la totalité ou la quasi-totalité des éléments énumérés au niveau 4 (i).</p> <p>(ii) Ce processus n'est pas complètement intégré dans les processus de décision et certaines catégories d'utilisateurs peuvent être négligées.</p> <p>(iii) L'organisme producteur de données est en général considéré comme une structure professionnelle, indépendante, objective et ayant une valeur ajoutée pour la communauté.</p>	<p>(i) Certains contacts avec les utilisateurs existent, mais ils ne sont pas systématiques (la majeure partie des éléments énumérés au niveau 4 (i) ne sont pas couverts). Cela peut s'expliquer notamment par l'éloignement de l'office des statistiques par rapport aux principaux utilisateurs.</p> <p>(ii) Le processus de consultation n'est pas relié aux processus internes de décision. Certaines grandes catégories d'utilisateurs peuvent en être exclues.</p> <p>(iii) L'organisme producteur de données n'est pas spécialement bien perçu en termes de professionnalisme, d'indépendance, d'objectivité et de</p>	<p>(i) Il n'existe pas de véritable contact avec les utilisateurs (sauf peut-être avec les grands ministères) et ceux qui peuvent exister ne couvrent qu'une petite fraction des éléments énumérés au niveau 4 (i) (en raison par exemple de l'éloignement de l'office des statistiques par rapport aux principaux utilisateurs).</p> <p>(ii) Il n'existe pas de suivi des contacts avec les utilisateurs.</p> <p>(iii) L'organisme producteur de données n'est pas bien perçu en termes de professionnalisme, d'indépendance, d'objectivité et de valeur ajoutée pour la communauté.</p>

sur les décisions concernant le programme et l'évolution du travail. (iii) L'organisme producteur de données est en général considéré comme une structure professionnelle, indépendante, objective et ayant une valeur ajoutée pour la communauté.		valeur ajoutée pour la communauté.	
4. Utilité			
4.2 Respect des délais pour les résultats statistiques			
<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
Les résultats statistiques sont publiés bien avant les dates limites fixées par les recommandations appropriées du SGDD (et approchent ou respectent les dates du NSDD pour les séries de données macroéconomiques).	Les résultats statistiques sont publiés avant les dates limites fixées par les recommandations appropriées du SGDD.	Les délais dans lesquels sont publiés les résultats statistiques ne représentent pas plus d'une fois et demie ceux des recommandations appropriées du SGDD.	Ou bien les délais dans lesquels sont publiés les résultats statistiques représentent plus d'une fois et demie ceux des recommandations appropriées du SGDD, ou bien il n'existe aucun programme régulier de publication des résultats statistiques.
4.3 Périodicité des résultats statistiques			
La périodicité des résultats statistiques dépasse les recommandations appropriées du SGDD (et approche ou respecte la périodicité prescrite par le NSDD pour les séries de données macroéconomiques).	La périodicité des résultats statistiques respecte les recommandations appropriées du SGDD.	La périodicité des résultats statistiques ne respecte pas les recommandations appropriées du SGDD.	Il n'existe aucun programme régulier de publication des résultats statistiques et le calendrier des futures éditions reste incertain.
5. Accessibilité			
5.1 Efficacité de la diffusion			
<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
(i) Les résultats statistiques sont diffusés simultanément auprès de tous les utilisateurs et dans différents médias (par exemple publications papier, CD-ROM, disquettes, sites Internet, e mail, communiqués de presse, bibliothèques). (ii) Les produits statistiques sont bien	(i) Les résultats statistiques peuvent être diffusés auprès des utilisateurs à des dates différentes et ne sont publiés que dans certains médias. (ii) Les résultats statistiques prennent principalement la forme de textes courts et de tableaux.	(i) Les résultats statistiques peuvent être diffusés auprès des utilisateurs à des dates différentes et ne sont publiés que dans un petit nombre de médias. (ii) Les résultats statistiques consistent surtout en tableaux difficiles à comprendre, le texte explicatif étant	(i) Les résultats statistiques ne sont produits qu'avec d'autres données. (ii) Les résultats statistiques se limitent pratiquement à quelques chiffres-clés. (iii) Les résultats statistiques ne sont pas interprétés.

<p>conçus et faciles à suivre et les diagrammes et graphiques facilitent la compréhension.</p> <p>(iii) Le texte identifie à l'intention des utilisateurs les principaux éléments de la publication et offre une interprétation impartiale. Des données détaillées (par zones géographiques ou types d'unité par exemple) sont fournies pour répondre aux besoins des utilisateurs.</p> <p>(iv) Des séries saisonnières et d'autres séries analytiques sont fournies si nécessaire.</p> <p>(v) Les données préliminaires et les données révisées sont clairement identifiées et des explications sur les révisions sont fournies périodiquement. La politique de révision est largement rendue publique.</p> <p>(vi) Des calendriers informent le public des dates prévues pour la publication des produits statistiques.</p> <p>(vii) Les calendriers de publication des produits sont respectés.</p>	<p>(iii) Les principales conclusions donnent lieu à une interprétation limitée (qui ne dépasse guère la constatation de l'augmentation ou de la baisse d'une valeur). Les diagrammes et graphiques sont rares et leur valeur ajoutée est relativement faible. Des données détaillées ne sont disponibles que dans certains domaines.</p> <p>(iv) Les séries analytiques sont peu nombreuses.</p> <p>(v) Les données préliminaires et les données révisées ne sont pas toujours clairement identifiées et la politique de révision n'est pas rendue publique.</p> <p>(vi) Des calendriers informent le public des dates prévues pour la publication des produits statistiques.</p> <p>(vii) Les calendriers de publication des produits sont en général respectés.</p> <p>(viii)</p>	<p>réduit au minimum. Aucun diagramme ou graphique n'est publié.</p> <p>(iii) Les conclusions principales ne sont pas identifiées.</p> <p>(iv) Il n'existe pas de séries analytiques.</p> <p>(v) Les données préliminaires et les données révisées ne sont pas identifiées et la politique de révision n'est pas rendue publique.</p> <p>(vi) Des calendriers de publication sont diffusés.</p> <p>(vii) Les calendriers de publication des produits ne sont en général pas respectés.</p>	<p>(iv) Il n'existe pas de séries analytiques.</p> <p>(v) Les résultats statistiques ne sont pas révisés.</p> <p>(vi) Il n'existe pas de calendriers de publication.</p> <p>(vii) Le rythme de publication des produits varie selon les périodes.</p>
--	---	--	---

5. Accessibilité

5.2 Mise à jour des métadonnées

<i>Niveau 4</i>	<i>Niveau 3</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 1</i>
<p>(i) Toute une gamme d'informations sur des éléments sous-jacents, tels que les concepts, les définitions, les classifications, la méthodologie, les sources de données et l'exactitude, est documentée, disponible, librement</p>	<p>(i) La plupart des informations sont disponibles, mais on constate des lacunes, soit parce qu'elles ne sont pas complètes, soit parce qu'elles ne sont pas suffisamment mises à jour. Parfois par exemple, les descriptions, définitions et normes ne</p>	<p>(i) Certaines parties de la documentation sont disponibles, mais on constate de graves lacunes et</p> <p>(ii) Les catalogues ou les listes de produits ne sont pas facilement disponibles et ne sont pas mis à jour.</p>	<p>(i) Très peu d'informations sont documentées et elles restent inaccessibles aux utilisateurs.</p> <p>(ii) Aucun catalogue ou liste de produits n'est disponible.</p> <p>(iii) Aucune information sur la précision</p>

<p>accessible aux utilisateurs et mise à jour.</p> <p>(ii) Les catalogues des produits statistiques sont facilement disponibles et régulièrement mis à jour.</p> <p>(iii) Les procédés de mesure spécifiques, notamment ceux concernant la précision des données, sont diffusés lors de la publication des résultats.</p>	<p>décrivent pas la version actuelle; les derniers procédés de mesure de l'exactitude peuvent ne pas être ajoutés automatiquement lors de la dernière publication</p> <p>(ii) Des catalogues partiels ou des listes-échantillon de produits sont disponibles, mais de façon parfois limitée et ils ne sont pas toujours mis à jour régulièrement.</p> <p>(iii) Certaines informations sur la précision des données sont disponibles.</p>	<p>(iii) Aucune information sur la précision des données n'est disponible.</p>	<p>des données n'est disponible.</p>
---	--	--	--------------------------------------

5. ANNEXE C : Statistical Activities Classification

The statistics part of the United Nations system programmes classification is used to coordinate statistical activities of the United Nations agencies.

It was adopted by the United Nations system Administrative Committee on Coordination's Subcommittee on Statistical Activities in 1999.

The entry in parentheses after each item at the lowest level of classification refers to the corresponding element in the classification adopted by the United Nations Conference of European Statisticians for use in the integrated presentation of statistical programmes of the Economic Commission for Europe (ECE), the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) and the Statistical Office of the European Union (EUROSTAT).

030 General statistics

031 Demographic and social statistics

1. Demographic statistics (4.11)
2. Population statistics
 - i. Population censuses (4.5)
 - ii. Statistics on population groups of special interest (4.14)
3. Housing statistics
 - i. Housing censuses (4.5)
 - ii. Other housing statistics (4.12)
4. Labour statistics (4.10)
5. Education and training statistics (4.8)
6. Culture statistics including mass communication (4.9)
7. Statistics of household income and expenditure and their distribution (4.13)
8. Social security statistics (4.xx)
9. Health statistics (4.6)
10. Gender statistics (4.2)
11. Other social, demographic and related statistics (4.xx)

032 Economic statistics

1. National accounts (3.1)
2. Agriculture statistics (3.10)
3. Forestry and fishery statistics (3.10)
4. Industrial statistics (3.11)
5. Energy statistics (3.12)
6. Distributive trade statistics (3.5)
7. International trade statistics
 - i. Trade in goods (3.3)
 - ii. Trade in services (3.6)
8. Transport statistics (3.4)
9. Communication statistics (3.4)
10. Tourism statistics (3.7)
11. Statistics of services not included elsewhere (3.8)
12. Money, finance and insurance statistics (3.2)
13. Fiscal statistics (3.2)
14. Balance of payments statistics (3.2)
15. Prices statistics (3.9)
16. Statistics of science, technology and patents (3.13)
17. Other economic statistics (3.xx)

033 Natural resources and environment statistics

1. Natural resources and environment statistics (5.1 and 5.3)
2. Natural resources and environment accounting (5.2)
3. Meteorology statistics (5.xx)

034 Activities not classified by field

1. Organization and operation of statistical services (1)
2. Technical infrastructure and other cross-cutting issues (2)
3. Dissemination and support for secretariat activities (6)
4. Other activities not classified by field (x.xx)